

Procès-verbal du Conseil d'école du jeudi 30 novembre 2023

Ecole André Malraux, Annexe du Lycée Charles de Gaulle

Etaient présents :

Equipe de direction : Mme Bellus, Principale du Lycée Charles de Gaulle ; M Riggs, Directeur de l'école André Malraux

Coordinatrice langue anglaise : Mme Maraviglia

Equipe pédagogique: Mme Bonnet, Mme Dance, Mme Galmiche, Mme Macquart, Mme Mançois, Mme Mendiaux, Mme Robert, Mme Robin

Parents représentants APL : Mme Sourdeau, Mme Tidjani, M Vernet, Mme Orsini, Mme Lewis

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du dernier conseil d'école
 2. Installation du conseil d'école
 3. Point OFSTED
 4. Point rentrée 2023
 5. Les aides aux élèves
 6. Projet d'école : point d'étape
 7. Question des représentants de parents
-

1. Validation du compte rendu du dernier conseil d'école

Le compte rendu du conseil d'école précédent a été validé à l'unanimité.

2. Installation du conseil d'école

Mme Sourdeau, Mme Pioger, M Detrie, Mme Laalej, M Sallows, Mme Tidjani, M Vernet, Mme Orsini ont été élus comme représentants de parents au conseil d'école. Mme Lewis et Mme Ségura ont été élues comme suppléantes.

Le taux de participation au conseil à André Malraux était de 63.13%.

Rappel des attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est une instance de décision qui :

- vote le règlement intérieur de l'école.

Il est une instance qui donne son avis et émet des suggestions sur :

- le projet d'établissement / le projet d'école
- le fonctionnement de l'école
- les actions pédagogiques entreprises
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions d'intégration des élèves handicapés
- les activités périscolaires, sportives et culturelles
- la restauration scolaire
- l'hygiène scolaire
- la protection et la sécurité des enfants

Il est une instance d'information sur :

- le choix du matériel pédagogique
- l'organisation des aides spécialisées
- les rencontres parents/enseignants, les orientations

M. Riggs rappelle que le rôle des parents au conseil d'école est aligné à ces attributions (décision, avis et suggestions, informer). Il rappelle aussi que pour un bon fonctionnement des relations parents-

établissement, il est essentiel que les sujets délicats soient relayés (via les membres de l'APL) au

directeur, et non directement aux enseignants.

3. Point OFSTED

LE 12 septembre, une visite de monitoring de l'OFSTED a eu lieu. Les inspecteurs de l'OFSTED ont noté que tous les standards ont été atteints. La Proviseure a été impressionnée par le niveau de résilience de l'établissement et de toute l'équipe qui a fait preuve d'une diligence extraordinaire.

Le rapport a été partagé avec tous les parents.

La note de l'établissement ne sera pas modifiée immédiatement, mais nous sommes sur le bon chemin. Nous demanderons une nouvelle inspection, mais uniquement lorsque nous nous sentirons prêts et sûrs. La nouvelle inspection aura lieu dans les 12 à 18 mois suivant notre demande. Sans demande de notre part, la nouvelle inspection aurait lieu dans les 5 ans.

4. Fonctionnement de l'école, rentrée 2023

4.1 Effectifs

Effectifs par niveau de classe

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
21	20	24	20	23	32	19	24	183

Evolution des effectifs depuis 2018

18-19	19-20	20-21	21-22	22-23	23-24
238	232	217	202	203	183

--> La baisse générale est due à:

- le départ d'une « cohorte » de 30 CM2
- le départ de plusieurs familles en raison de retour en France
- 2 départs pour des raisons de loyers trop élevés ont été signalés.

□ L'inscription de 21 élèves en PS est un signe encourageant.

4.2 Nouvelles

Mme Rebecca Dance est la nouvelle enseignante d'anglais de l'école.

L'arrivée de trois nouvelles personnes dans le fonctionnement du LFCG affectent positivement le fonctionnement de l'école :

Colette Shulver: DSL

Stephen Hayes: Health and Safety Manager

Séverine Barrati: Psychologue scolaire

4.3 Fonctionnement

Les chiffres sur le comportement, l'absentéisme et les « concerns and complaints » ont été présentés.

5. Les aides aux élèves en difficulté

5.1 Les dispositifs d'aide

L'établissement qui vise à accompagner tous ses élèves vers l'excellence scolaire, le traitement de la difficulté scolaire est au centre de nos préoccupations. Voici un petit état des lieux des réponses mises en place :

a) Les aides en classe :

Elles sont nombreuses et diverses : différenciation du travail, étayage de l'enseignant, tutorat, groupe de besoin. Ces aides suffisent généralement à résoudre les difficultés.

b) APC : Activités pédagogiques complémentaires (soutien) :

Le temps de travail de l'enseignant permet une prise en charge d'élèves. Lorsque leurs élèves sont en anglais, les enseignants interviennent dans une autre classe pour accompagner des petits groupes d'enfants (en classe ou en dehors).

La réattribution d'heures de Mme Mendiaux permet de mettre en place des groupes de soutien scolaire en langue française. 12 élèves répartis sur 3 groupes en bénéficient.

c) Les difficultés persistent malgré les aides en classe : PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) :

Le PPRE est un contrat passé entre l'enseignant, l'élève et sa famille. Il fixe des objectifs atteignables et des aides pour les atteindre. Les objectifs sont évalués après une courte période. Le PPRE vise à mettre l'élève en réussite et créer un cercle vertueux. Plusieurs PPRE peuvent se succéder.

- d) Les difficultés résistent à long terme aux aides mise en place : PAP (Projet d'Accueil Personnalisé)

Le PAP est mis en place suite à un diagnostic. Un dossier est déposé auprès du médecin scolaire qui doit valider sa mise en place. Il est destiné aux élèves ayant un trouble de type « dys » ou les troubles de l'attention. Il suit l'élève pendant sa scolarité et permet de garantir la mise en place d'aménagements spécifiques.

- e) PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

Il est mis en place lorsqu'un élève en situation de handicap nécessite un aménagement spécifique (aménagement de temps, aide humaine...) En fonction des situations et des projets des familles, une reconnaissance française du handicap peut être nécessaire. Un dossier MDPH doit alors être établi.

- f) PAI

Un PAI est mis en place pour un élève nécessitant un traitement médical à l'école. Le médecin scolaire l'établit au regard des ordonnances médicales mis à sa disposition. Les parents demandent l'approche pour ce qui concerne les enfants qui s'ennuient ou à 'Haut-potentiel'. M. Riggs explique que la même approche est suivie, que l'équipe éducative revoit, suit et s'adapte aux besoins de l'élève. Dans les cas plus 'difficiles', ils engagent les diagnostics et les recommandations (médecin/orthophoniste) qui peuvent mener à un suivi 'hors-école'.

5.2 Les processus

Le suivi de l'équipe pédagogique :

L'enseignant n'est pas seul dans le suivi de la difficulté scolaire :

Le conseil de cycle se réunit régulièrement pour traiter de la question des élèves en difficulté scolaire. Le médecin scolaire, l'orthophoniste et la psychologue du Lycée Charles de Gaulle sont présents pour accompagner les équipes pédagogiques dans l'identification des difficultés et les solutions à apporter. Le médecin scolaire et l'orthophoniste du Lycée peuvent recevoir des parents au Lycée sur demande de l'équipe pédagogique. Elles ne se déplacent pas à André Malraux pour un seul élève mais lorsque nous pouvons regrouper plusieurs rencontres.

Rencontre-parents enseignants :

Une relation parent-enseignant forte est un point essentiel du suivi. Cette cohésion est essentielle. Les réunions parents-professeurs auront lieu le vendredi 15 décembre. Le livret scolaire est également au centre.

L'équipe éducative :

C'est une rencontre menée par le directeur entre les parents de l'élève, l'enseignante et tout autre professionnel de santé ayant un rôle dans le suivi de l'enfant. Elle est un temps d'échange, de partage et de construction collective d'un projet adapté à l'élève en question.

L'équipe éducative peut être réunie à tout moment durant l'année scolaire

La fiche de demande d'aide

Les enseignants après consultation du conseil de maîtres transmettent grâce à cette fiche navette leur questionnement quant à certaines difficultés de leurs élèves. Cette fiche permet un dialogue entre le conseil de maîtres et du directeur avec l'équipe du pôle santé du Lycée et permet de statuer sur l'accompagnement nécessaire ou non de l'orthophoniste et de la psychologue du LFCG.

5. Point d'étape sur le projet d'école

Le projet d'école s'inscrit dans le projet d'établissement.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

	1	2	3	4
	Offre éducative	Vie de l'établissement		Formation
		LFCG	par site	
A	Développer les compétences - disciplinaires - transdisciplinaires	Développer les échanges entre les différentes composantes du LFCG	Créer des dynamiques de projet cohérentes et planifiées	Répondre aux besoins des personnels I.R.F. ↔ Local
B	Parcours de langues et culture locale	Tisser des partenariats : - avec le réseau local - avec le réseau AEF - à l'international	E3D Etablissement en Démarche de Développement Durable	Acquérir de nouvelles compétences Disciplinaires ↔ Interdisciplinaires
C	EBEP / SEN Élève à besoins éducatifs particuliers / special educational need	Renforcer la coopération avec les familles #coeducation	SAFEGUARDING / Climat scolaire (<i>well-being</i>)	Évaluer l'impact des formations
D	Personal development PSHE - RSE	Accompagner les nouveaux personnels		

L'écriture du projet d'école se définit autour de 3 axes de travail

Axe 1 : L'excellence langagière

- Maîtrise de l'oral de la lecture et de l'écrit en langue française.
- Maîtrise de l'oral de la lecture et de l'écrit en langue anglaise.

Les résultats aux évaluations nationales de CP, CE1 et CM1 ont mis en évidence le vocabulaire comme axe de travail spécifique. Si cette difficulté est « normale » au regard

du contexte plurilingue de nos élèves, il convient de la prendre en compte et en mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

Axe 2 : L'école de la bienveillance

Mise en place du Programme pHare (plan de lutte anti-harcèlement) : pHare

1. Mesurer le climat scolaire: enquête harcèlement
2. Prévenir et ouvrir la parole : worry box, délégués de classe
3. Former des membres de l'équipe pour être prêt à agir : Mise en place de la méthode de la préoccupation partagée.
4. Développer les comportements attendus chez nos élèves : méthode du message clair, développement d'actions sur les comportements positifs
5. Suivre l'impact de ces actions.

Axe 3: Mise en place des Parcours

Learning Path 1: Personal and social education
Learning path 3: Bullying Prevention
Learning path 4: Personal and emotional education
Learning path 5: On-line safety
Learning path 6: Health

6. Questions des représentants de parents

--> L'éclairage le soir n'est pas opérationnel. Est-ce possible d'améliorer?

Le système d'éclairage actuel est défectueux. Les pièces ont été commandées et la réparation devrait être faite sous peu.

Des solutions d'améliorations de l'éclairage actuel sont en cours.

--> Quelle est la ligne de conduite lorsque les enfants se blessent à l'école/en classe?

Les enseignants et autres personnels de l'école sont régulièrement formés pour réagir en situation de premier soin. L'équipe est à jour des formations obligatoires : First aid at work et Pediatric First aid en fonction de l'âge des enfants.

Ces formations sont renouvelées tous les 3 ans.

L'école dispose d'un lieu infirmerie. Les secrétaires soutiennent l'équipe pédagogique en effectuant souvent les petits soins.

Une vigilance particulière est apportée aux blessures à la tête. Dans ce cas-là, les parents sont systématiquement appelés. En cas de petits bobos (en général en raison de chute) un mot est envoyé aux parents. Ce petit « mot » qui sert de lien entre l'école et la famille pour informer de la situation n'est pas une obligation. Les personnels le remplissent quand la situation le permet. Le directeur leur rappelant régulièrement que leur obligation principale est la surveillance des enfants.

--> Quels sont les follows up suite au rapport Ofsted? Quelles sont les améliorations apportées depuis septembre 2023? Quel est le statut?

Voir point 3 :

Le 12 septembre, une visite de monitoring de l'OFSTED a eu lieu. Les inspecteurs de l'OFSTED ont noté que tous les standards ont été atteints. La Proviseure a été impressionnée par le niveau de résilience de l'établissement et de toute l'équipe qui a fait preuve d'une diligence extraordinaire.

Le rapport a été partagé avec tous les parents. (en pièce jointe du compte rendu du conseil d'école)

La note de l'établissement ne sera pas modifiée immédiatement, mais nous sommes sur le bon chemin. Nous demanderons une nouvelle inspection, mais uniquement lorsque nous nous sentirons prêts et sûrs. La nouvelle inspection aura lieu dans les 12 à 18 mois suivant notre demande. Sans demande de notre part, la nouvelle inspection aurait lieu dans les 5 ans.

--> Quel est le positionnement de l'école et la proviseure face à la sécurité aux abords de l'école? La proviseure peut-elle prendre des engagements pour des actions?

Mme la Proviseure assure avoir connaissance de la situation et soutenir les actions des parents qui vont dans ce sens. Elle indique qu'elle souhaite rencontrer les interlocuteurs du Borough d'Ealing pour évoquer ce sujet.

Les représentants de parents indiquent que : A notre demande, la police a effectué un premier "roadwatch" en décembre afin de mesurer la vitesse des automobilistes, un second "roadwatch" aura lieu mi-janvier.
